

Projet de procès-verbal de l'assemblée générale statutaire de l'ACC

du 27 mai 2021 à 14h00 (exercice 2020)

En visioconférence – via la plateforme Zoom :

<https://us02web.zoom.us/j/87148870074>

Lieu : CC de Marchin à à Grand-Marchin 4, 4570 Marchin.

PARTICIPATION A L'AG de l'ACC

#	MEMBRES DE L'ACC	Délégué.e.s	PROCURATION A
1	CENTRE CULTUREL D'AISEAU-PRESLES		
2	CENTRE CULTUREL D'AMAY (<i>Cultur'Ama</i>)	Eddy Gijssens - PROCURATION LIBRE	CC D'ANDENNE
3	CENTRE CULTUREL D'ANDENNE	Omar Bouchahrouf - PRESENT	
4	CENTRE CULTUREL D'ANDERLECHT (<i>Escale du Nord</i>)	Vincent BOUZIN - PROCURATION LIBRE	CC de SOUMAGNE
5	CENTRE CULTUREL D'ANDERLUES (<i>La Bourlette</i>)	Christine Pilette - PRESENTE	
6	CENTRE CULTUREL D'ANGLEUR (<i>Ourthe et Meuse</i>)	Pascale PIERARD - PRESENTE	
7	CENTRE CULTUREL D'ANS	Catherine Mossay - PROCURATION LIBRE	CC D'ATH
8	CENTRE CULTUREL D'ANTOING	Laurence Muller - PRESENTE	
9	CENTRE CULTUREL D'ANVAING (<i>Pays des Collines</i>)	Axelle Risselin - PRESENTE	
10	CENTRE CULTUREL D'ARLON (<i>CC du Sud-Luxembourg</i>)	Luc Delhaye - PROCURATION	CC DE BERCHEM
11	ASSOCIATION DES PROGRAMMATEURS PROFESSIONNELS (ASSPROPRO)	Nadine Renquet - PROCURATION LIBRE	CC DE CINEY
12	ASTRAC	Liesbeth Vandersteene - PROCURATION NOMINATIVE	CC DE CHENEE
13	MAISON CULTURELLE D'ATH	Engelbert PETRE - PRESENT	
14	CENTRE CULTUREL D'AUBANGE (<i>Athus</i>)	Patrice-François Lacroix - PROCURATION LIBRE	CC DE HUY
15	CENTRE CULTUREL DE BASTOGNE		
16	CENTRE CULTUREL DE BEAURAING		
17	CENTRE CULTUREL DE BEAUVECHAIN	Emmanuel Paye - PROCURATION LIBRE	CC de QUAREGNON
18	CENTRE CULTUREL DE BERCHEM (<i>Archipel 19</i>)	Lucie Fournier - PRESENTE	
19	CENTRE CULTUREL DE BERTRIX	Alain Thomas - PRESENT	
20	CENTRE CULTUREL DE BIEVRE		
21	CENTRE CULTUREL DE BOUSSU		
22	CENTRE CULTUREL DE BRAINE-L'ALLEUD		
23	CENTRE CULTUREL DE BRAINE-LE-COMTE		
24	CENTRE CULTUREL DE BRAIVES		
25	CENTRE CULTUREL DE CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	Lisa Di Sante - PROCURATION LIBRE	CC DE WATERMAEL-BOISFORT
26	CENTRE CULTUREL DE CHARLEROI (<i>L'Eden</i>)		
27	CENTRE CULTUREL DE CHENEE	Christophe Loyen - PRESENT	
28	CENTRE CULTUREL DE CHIMAY (<i>Sud Haina</i>)	DERZELLE Océane - PROCURATION LIBRE	CC DE VIROINVAL

29	CENTRE CULTUREL DE CINEY	Valérie Bodart - PRESENTE	
30	CENTRE CULTUREL DE COLFONTAINE		
31	CENTRE CULTUREL DE COMINES-WARNETON (<i>Cc M.J.C.</i>)	Nadine Beerlandt - PROCURATION LIBRE	CC DE COUVIN
32	COOPERATION REGIONALE CULTURELLE DE LIEGE (CCRL)	Justine Constant - PROCURATION LIBRE	CC WOLUWE St-PIERRE
33	CENTRE CULTUREL DE COURCELLES (<i>La Posterie</i>)		
34	CENTRE CULTUREL DE COURT-SAINT-ETIENNE (<i>CC Brabant wallon</i>)	Françoise Kolen - PRESENTE	
35	CENTRE CULTUREL DE COUVIN	Georges Venturini - PRESENT	
36	CENTRE CULTUREL DE DINANT		
37	CENTRE CULTUREL DE DISON	Frédéric Muller - PROCURATION LIBRE	CC DE REBECQ
38	CENTRE CULTUREL DE DOISCHE		
39	CENTRE CULTUREL DE DURBUY	François Mawet - Procuration nominative à AB de Verviers	CC DE VERVIERS
40	CENTRE CULTUREL D'EGHEZEE (<i>asbl ECRIN</i>)	Véronique Vercoutere - PRESENTE	
41	CENTRE CULTUREL D'ENGHIEN	Laurent Vanbergie - PRESENT	
42	CENTRE CULTUREL D'ENGIS	Michaël Willems - PRESENT	
43	CENTRE CULTUREL D'ETTERBEEK (<i>Le Senghor</i>)		
44	CENTRE CULTUREL D'EVERE (<i>L'Entrela</i>)	Karin Fontaine - PRESENTE	
45	CENTRE CULTUREL DE FARCIIENNES	Patricia GIARGERI - PROCURATION LIBRE	CC D'ENGIS
46	CENTRE CULTUREL DE FLEMALLE		
47	CENTRE CULTUREL DE FLEURUS		
48	CENTRE CULTUREL DE FLOREFFE	Bruno Wynands - PRESENT	
49	CENTRE CULTUREL DE FLORENNES		
50	CENTRE CULTUREL DE FLORENVILLE (<i>Beau Canton</i>)	Catherine Van den Ostende - PRESENTE Marc ALEXANDRE - Procuration Catherine Van den Ostende	
51	CENTRE CULTUREL DE FOREST (LE BRASS)		
52	CENTRE CULTUREL DE FOSSES-LA-VILLE	Jean-Michel Borgniet - PRESENT Bernard MICHEL - PRESENT	
53	CENTRE CULTUREL DE FRAMERIES	Sophie Dieu - PRESENTE	
54	CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN (<i>La Villa</i>)	Caroline Bondurand - PROCURATION LIBRE	CC DE PERWEZ
55	CENTRE CULTUREL DE GEMBLOUX	Eric MAT - PROCURATION LIBRE	CC D'EVERE
56	CENTRE CULTUREL DE GENAPPE	Emilie Lavaux - PRESENTE	
57	CENTRE CULTUREL DE GERPINNES	Adeline DEGRAUX - PROCURATION LIBRE	CC DE FLORENVILLE
58	CENTRE CULTUREL DE HABAY	Pierre FASBENDER - PRESENT	
59	CENTRE CULTUREL DE HANNUT	Alain Bronckart - PROCURATION LIBRE	CC DE FLOREFFE
60	CENTRE CULTUREL DE HASTIERE (<i>Cc Haute-Meuse</i>)		
61	CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE	Monique Dodet - PRESENTE	
62	CENTRE CULTUREL DE HERSTAL	France Remouchamps - PROCURATION LIBRE	CC DE THEUX
63	CENTRE CULTUREL DE HOTTON	Véronique Piscart - PRESENTE Maurice LAMY - PRESENT	
64	CENTRE CULTUREL DE HUY	Michel Yerna - PRESENT	
65	CENTRE CULTUREL D'ITTRE	Nathalie Lourtie - PROCURATION LIBRE	CC DE GENAPPE
66	CENTRE CULTUREL DE JETTE	Amik Lemaire - PRESENT	
67	CENTRE CULTUREL DE JODOIGNE	Stéphanie Croquet - PROCURATION LIBRE	CC DE MOUSCRON
68	CENTRE CULTUREL DE JUPILLE ET WANDRE	Murielle Frenay - PRESENTE GABY GILSON - PRESENT	
69	LA CONCERTATION ASBL - ACTION CULTURELLE BRUXELLOISE	Lapo Bettarini - PRESENT	
70	CENTRE CULTUREL DE LA LOUVIERE (<i>CENTRAL</i>)	Jack Houssa - PRESENT Alberto GRANADOS - PRESENT	

71	LA MAISON DU LIVRE	Mathieu Bietlot - PRESENT	
72	CENTRE CULTUREL DE LAEKEN (<i>Bruxelles-Nord Maison de la Création</i>)		
73	CENTRE CULTUREL LE ROEULX (<i>Joseph Faucon</i>)	Anne-Laure Bechet - PRESENTE	
74	CENTRE CULTUREL DE LESSINES (<i>René Magritte</i>)		
75	CENTRE CULTUREL DE LEUZE	Katheline Toumpsin - PROCURATION LIBRE	CC DE HABAY
76	CENTRE CULTUREL DU LIBRAMONT	Céline Lahaye - PROCURATION LIBRE	CC D'ENGHIEN
77	CENTRE CULTUREL DE LIEGE (<i>Les Chiroux</i>)	Jérôme Wyn - PROCURATION LIBRE	CC de SIVRY-RANCE
78	CENTRE CULTUREL DE MANAGE (<i>Le Scailmont</i>)	Fauconnier Véronique - PROCURATION LIBRE	CC DE JETTE
79	CENTRE CULTUREL DE MARCHE (<i>Mc Famenne-Ardenne</i>)		
80	CENTRE CULTUREL DE MARCHIN	Michel Yerna - PRESENT Christophe Danthinne - PRESENT	
81	CENTRE CULTUREL DE MOMIGNIES (<i>Thiérasche</i>)	Micheline Massay - PROCURATION LIBRE	CC D'ANGLEUR
82	CENTRE CULTUREL DE MORLANWELZ (<i>Le Sablon</i>)	Philippe Hesmans - PROCURATION LIBRE	CC DE JUPILLE-WANDRE
83	CENTRE CULTUREL DE MOUSCRON	Maud Mallet - PRESENTE	
84	CENTRE CULTUREL DE NAMUR (<i>Théâtre de Namur</i>)	Marylène Toussaint - PROCURATION LIBRE	CC DE WATERLOO
85	CENTRE CULTUREL DE NASSOGNE	Justine Baudot - PRESENTE	
86	CENTRE CULTUREL DE NIVELLES	Pierre-Yves Darquenne - PROCURATION LIBRE	CC DE LA LOUVIERE
87	CENTRE CULTUREL D'OTTIGNIES-LLN	Etienne Struyf - PROCURATION LIBRE	LA CONCERTATION
88	CENTRE CULTUREL DE PERUWELZ	Julie Dechamps - Procuration Pays des Collines	CC DE COURT-SAINT-ETIENNE
89	CENTRE CULTUREL DE PERWEZ	Thibaut Brohet - PRESENT	
90	CENTRE CULTUREL DE PHILIPPEVILLE	Hélène JOSSE - PROCURATION LIBRE	CC DU ROEULX
91	CENTRE CULTUREL DE PONT-A-CELLES	Laurence Vandermeren - PROCURATION LIBRE	CC DE MARCHIN
92	CENTRE CULTUREL DE QUAREGNON	Fleur Sizaire - PRESENTE	
93	CENTRE CULTUREL DE QUEVAUCAMP (<i>Beloëil</i>)	Charline Vidts - PRESENTE	
94	CENTRE CULTUREL DE REBECQ	Maïté Saint-Ghislain - PRESENTE	
95	CENTRE CULTUREL DE REMICOURT	Samuel Nicolai - PROCURATION LIBRE	CC DE WAREMME
96	CENTRE CULTUREL DE RIXENSART	Sonia Triki - PRESENTE <i>Juan de Walque - PROCURATION LIBRE</i>	
97	CENTRE CULTUREL DE ROCHEFORT		
98	CENTRE CULTUREL DE SAINT-GEORGES SUR MEUSE		
99	CENTRE CULTUREL DE SAINT-GHISLAIN	Jeremy Bricq - PROCURATION LIBRE	CC DE HAVELANGE
100	CENTRE CULTUREL DE SAINT-GILLES (<i>Jacques Franck</i>)	Sandrine Mathevon - PROCURATION LIBRE	CC DE HUY
101	CENTRE CULTUREL DE SAMBREVILLE (<i>Crac's</i>)	Franck Pezza - PRESENT	
102	CENTRE CULTUREL DE SCHAERBEEK		
103	CENTRE CULTUREL DE SERAING		
104	CENTRE CULTUREL DE SILLY	Marie Flamme - PROCURATION LIBRE	CC D'EGHEZEE
105	CENTRE CULTUREL DE SIVRY-RANCE	Régis CAMBRON - PRESENT	
106	CENTRE CULTUREL DE SOIGNIES	Pierre Duquesnes - PROCURATION LIBRE	CC DE WANZE
107	CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE	Christophe Kauffman - PRESENT	
108	CENTRE CULTUREL DE SPA -JALHAY-STOUMONT	Alexandra Philippe - PRESENTE	
109	CENTRE CULTUREL DE SPRIMONT	Céline Meurice - PROCURATION LIBRE	CC DE QUEVAUCAMPS
110	CENTRE CULTUREL DE STAVELOT-TROIS-PONTS		
111	CENTRE CULTUREL DE THEUX	Catherine Surole - PRESENTE	
112	CENTRE CULTUREL DE THUIN (Haute Sambre)	Adrien Laduron - PROCURATION LIBRE	CC DE RIXENSART
113	CENTRE CULTUREL DE TINTIGNY (<i>Rossignol</i>)	Bernard MOTTET - PROCURATION LIBRE	CC DE SAMBREVILLE

114	CENTRE CULTUREL DE TOURNAI		
115	CENTRE CULTUREL DE TUBIZE		
116	CENTRE CULTUREL DE VERVIERS	Audrey Bonhomme - PRESENTE J-F Chefneux - Procuration Audrey Bonhomme	
117	CENTRE CULTUREL DE VIROINVAL (<i>Action Sud</i>)	Pierre GILLES - PRESENT	
118	CENTRE CULTUREL DE WALCOURT	Sabine Lapôte - PROCURATION LIBRE	CC D'ANDERLUES
119	CENTRE CULTUREL DE WANZE		
120	CENTRE CULTUREL DE WAREMME	Geraldine Blavier - PRESENTE Vincent Mignolet - Excusé	
121	CENTRE CULTUREL DE WATERLOO (<i>Espace Bernier</i>)	JULIE-ANAIS ROSE - PRESENTE	
122	CENTRE CULTUREL DE WATERMAEL-BOITSFORT (<i>La Vénérie</i>)	Virginie Cordier - PRESENTE	
123	CENTRE CULTUREL DE WELKENRAEDT	Benjamine Huyghe - PROCURATION LIBRE (MALADE)	CC DE FOSSES-LA-VILLE
124	WHALLL - Centre culturel de Woluwe Saint-Pierre	Marline Vuitton - PRESENTE	
125	CENTRE CULTUREL DE WOLUWE-ST-LAMBERT (<i>Wolubilis</i>)	Edith GRANDJEAN - PRESENTE	
	TOTAL	51 STRUCTURES PRESENTES	45 procurations

Après avoir attribué les procurations, le président ouvre la séance à 14h10.

Préambule – Déroulement de l'AG

En raison des mesures mises en place pour lutter contre la propagation de la Covid-19, l'assemblée générale de l'ACC ne peut pas se dérouler en présentiel. Conformément à la loi du 20 décembre 2020 qui a modifié le CSA, l'AG de l'ACC se déroule en visioconférence via l'application Zoom¹. Afin de garantir la bonne tenue de l'AG, l'animation ainsi que la conduite de la réunion sont garanties par le Bureau de l'AG composée à cette occasion du président, du vice-président et de la délégation journalière qui se sont réunis au Centre culturel de Marchin (Grand-Marchin 4, 4570 Marchin).

Il est rappelé que pour identifier les participants, ces derniers sont invités à se connecter avec les identifiants suivants : Nom, prénom et membre représenté. Le président rappelle que l'invitation à l'AG précisait toutes les modalités de connexion pour la réunion.

Quelques règles de bonnes pratiques pour les participants en visioconférence sont rappelées, et les membres sont informés des modalités du vote via un formulaire en ligne transmis au cours de la séance, en temps utiles. Les résultats des votes seront présentés à l'issue de chaque vote. Il est rappelé que les membres porteurs d'une procuration sont invités à voter deux fois.

Le Président souhaite la bienvenue aux représentant.e.s et les remercie pour leur participation.

Chaque participant.e est invité.e à compléter un nuage de mots en décrivant en un mot l'ACC.



1. Approbation du projet de PV de l'AG du 26 mai 2020 (annexe 1) – Point de décision

Aucune modification n'est proposée au projet de PV.

Le procès-verbal est approuvé moyennant 1 abstention.

2. Modifications statutaires (annexes 2 et 2 bis) – Point de décision

Dans l'invitation à l'AG envoyée aux représentants, ces derniers ont été invités à consulter les modifications statutaires dans les annexes 2 et 2 bis. Ces modifications résultent d'une mise en conformité des statuts avec les prescrits du CSA ainsi que d'une volonté de toilettage et d'actualisation des statuts pour correspondre toujours davantage aux pratiques et réalités de l'ACC. La législation en vigueur impose un quorum de présence de 2/3 des membres pour pouvoir valablement délibérer sur les modifications statutaires. Après avoir constaté que le quorum était atteint, il est proposé de statuer sur chaque article ayant fait l'objet d'une modification selon le tableau récapitulatif ci-dessous.

¹ Lien : <https://us02web.zoom.us/j/87148870074>

	Débats	Résultat	Total Votes			Votes valables	Majorité nécessaire
			Oui	Non	abst./nuls		
Art 1	Pas de remarques	Approuvé	96	0	0	96	49
Art.2	Pas de remarques	Approuvé	96	0	0	96	49
Art. 3	Une contreproposition est soumise par l'un des membres qui invite à remplacer « moyennant une décision du CA » par « sur décision du CA » et de mettre au singulier les termes « but » et « objet ». A main levée, les membres de l'AG approuvent cette contreproposition et sont invités à voter sur base de celle-ci. En outre, une modification de forme est relevée.	Approuvé	96	0	0	96	2/3 des votes : 77
Art. 4	Il est rappelé qu'il s'agit d'une adaptation imposée par le CSA de prévoir un objet dans les statuts. Il est proposé d'inverser le descriptif des activités pour mettre en avant davantage le rôle de représentant du secteur auprès des pouvoirs publics. Il est rappelé que l'ordre des activités ne traduit pas un ordre de priorité. A main levée, les membres décident de ne pas ajouter cette modification.	Approuvé	90	1	5	91	2/3 des votes : 73
Art.5	Pas de remarques	Approuvé	96	0	0	96	49
Art 6.	Adaptation du CSA : utilisation du terme « exclusion » et information sur les droits des membres en cas d'exclusion.	Approuvé	96	0	0	96	49
Art. 8	Proposition d'avoir un ou deux représentant.e.s. Il est rappelé qu'un membre de l'ACC a toujours la possibilité d'avoir deux délégué.e.s.	Approuvé	96	0	0	96	49
Art.9	Mise à jour par rapport au CSA	Approuvé	96	0	0	96	49
Art. 11	Toilettage en ajoutant « lorsqu'il y a lieu » car l'élection n'est pas systématique. Possibilité de convoquer l'AG par voie électronique sauf pour ceux qui en font la demande. Précisions sur les règles du décompte du délai pour l'envoi de la convocation. Un membre propose une modification de forme : « ou par la présidente » qui est acceptée.	Approuvé	96	0	0	96	49
Art. 12	Le CSA ajoute des compétences légales à l'AG, le CA a une compétence résiduaire.	Approuvé	96	0	0	96	49
Art. 13	Il est proposé de veiller à l'équilibre des genres au sein du CA de l'ACC. Un des membres propose que dans les statuts l'on s'engage à atteindre la parité. Néanmoins, il est rappelé qu'une telle modification risquerait d'être trop contraignante. A main levée, la contreproposition est rejetée par les membres. Néanmoins, les membres s'accordent pour modifier le terme « sexe » par « genre ».	Approuvé	88	2	6	90	46
Art. 14	Ajout de la possibilité laissée aux membres du CA de recevoir les convocations aux CA par voie postale. Il est proposé d'ajouter la possibilité de tenir des CA à distance.	Approuvé	96	0	0	96	49
Art.15	Conformément au CSA, la modification prévoit la possibilité pour le CA de prendre valablement des décisions par écrit. En outre, le CSA impose de reprendre dans les statuts la date de la dernière modification du ROI.	Approuvé	96	0	0	96	49
Art.16	Adaptation de la définition de « délégation journalière » à celle du CSA.	Approuvé	96	0	0	96	49
Art. 17	Le débat est à nouveau soulevé de savoir s'il faut « veiller » ou « s'engager » à l'équilibre des genres au sein du CAC. Les membres estiment qu'il s'agit de ne pas imposer une règle trop contraignante qui mettrait en péril l'existence même de l'organe. Un autre membre estime qu'il devrait être ajouté l'équilibre de l'appartenance géographique des membres au sein du CAC afin de permettre d'y confronter les différentes réalités territoriales. Il est rappelé que là encore cette contrainte risque de mettre en péril l'organe ou de le priver de certains participants mais que l'AG qui désigne les membres du CAC y sera très attentive. A main levée, les membres de l'AG rejettent les contrepropositions.	Approuvé	80	2	14	82	42
Art. 21	L'un des membres a proposé de supprimer « social » pour ne garder qu'« objet » conformément aux textes en vigueur et un autre membre relève une modification de forme. Les deux sont acceptées.	Approuvé	96	0	0	96	49

3. Activités 2020 – Point de décision

a. Rapport d'activités 2020 (annexe 3)

Les membres de l'AG pouvaient consulter le rapport d'activités (RA) 2020 via le lien disponible dans l'invitation à l'AG. Le RA se présente toujours sous un format concis et synthétique avec les parties consacrées aux chiffres clés, à la représentation sectorielle et patronale, aux actions marquantes ainsi qu'au réseau de l'ACC. Une partie importante du RA a en outre été consacrée aux actions menées dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19, notamment la veille juridique accrue, une information objectivée et en continu sur l'évolution des mesures gouvernementales, et dans la représentation sectorielle et patronale en la matière. L'équipe de l'ACC a su s'adapter en peu de temps pour garantir une continuité dans le service de conseil et d'information. Par ailleurs, le lobbying politique s'est particulièrement intensifié en raison de la crise. Au vu des répercussions sur le secteur, l'ACC a intensifié la promotion et la valorisation du secteur notamment par une sollicitation renforcée des médias.

En parallèle, l'ACC a poursuivi les travaux de représentations sectorielle et patronale notamment sur le plein financement du décret, ou encore sur la réforme des APE, etc. Tant en matière d'action que de représentation, les travaux sont menés en fine concertation avec l'ASTRAC. En outre, durant la crise, pour donner plus de poids aux revendications du secteur culturel, un rapprochement significatif s'est fait avec les fédérations des arts de la scène.

L'ACC, en collaboration avec l'ASTRAC, a également évalué l'action fédérative via une enquête adressée à tout le secteur. Les résultats vont permettre de nourrir les orientations du prochain contrat-programme (CP) de l'ACC qui sera rédigé en commun avec l'ASTRAC dont le rapprochement est en réflexion au sein d'un GT composé de représentant.e.s des deux fédérations.

Les membres de l'AG remercient l'équipe de l'ACC pour le travail qui a été mené, en particulier dans le cadre de la crise sanitaire.

Le rapport d'activités 2020 est approuvé par l'AG à l'unanimité des membres présents et représentés.

b. Bilan, comptes et rapport aux comptes 2020 (annexes 4, 5, 6, et 7) – Point de décision

Les membres de l'AG ont reçu par mail le bilan 2020 et les comptes 2020 accompagnés d'un rapport aux comptes et du rapport des vérificateurs aux comptes. Lors d'un examen approfondi des documents comptables relatifs à l'exercice comptable réalisé le 2 avril 2021, ces derniers relèvent :

- Une meilleure clarté et visibilité dans les chiffres que les années précédentes.
- Le tableau de provisions est également plus aisé à lire car une seule facture de dépense correspond à la reprise de provision.
- Les règles comptables prévoient que les achats inférieurs à 1000€ ne doivent pas être amortis, ce qui explique que l'achat des PC soit passé en charges.
- À ce jour, les documents relatifs à la régularisation des subventions Maribel 2020, de l'électricité et du gaz consommés chez M-Village ne nous sont pas encore parvenus. Dans l'attente de ces pièces justificatives par les fournisseurs/pouvoirs subsidiaires, des montants ont été estimés. Les estimations faites pour chacun de ces trois postes se retrouvent au bilan :
 - En 492000 Charges à imputer pour les factures de gaz (1000€) et d'électricité (1000€)
 - En 413700 Subvention Fonds Maribel (10.000€).

Le président remercie les vérificateur.ice.s pour ce travail rigoureux et pour leur précieuse contribution malgré des circonstances exceptionnelles.

Les comptes 2020 sont clôturés avec un bénéfice de 23.734,61 € après les reprises de provisions. Le CA propose d'inscrire le résultat positif en bénéfice reporté.

L'AG approuve à l'unanimité des membres ayant voté le bilan et les comptes de l'exercice 2020 et approuve la proposition du CA d'inscrire le résultat positif en bénéfice reporté.

c. Décharge aux administrateurs

La décharge aux administrateurs est approuvée.

4. Activités 2021 – Point de décision

a. Plan d'action 2021 (annexe 8)

Le plan d'action 2021 a été envoyé aux membres de l'AG par mail.

Il se décline en 7 objectifs portant notamment sur la représentation sectorielle et patronale, sur le renforcement des outils de communication avec le lancement du site internet de l'ACC et d'outils promotionnels, et sur la rédaction du prochain contrat-programme de l'ACC reporté à juin 2022. Cette année encore, une partie importante des actions seront consacrées à la crise sanitaire liée à la Covid-19. L'ACC a revu le prix Ethias-ACC pour reprendre un format annuel. L'ACC, toujours en collaboration avec Incidence, poursuit son plan de formation Culture Plus repris dans un nouveau catalogue en ligne.

L'un des membres salue le rapprochement avec d'autres fédérations et se questionne en particulier sur l'ASTRAC. En effet, le travail de rapprochement est en cours depuis un certain temps mais ce temps est nécessaire. Une étape supplémentaire sera franchie avec le dépôt d'un prochain CP commun qui proposera un calendrier pour le rapprochement structurel des deux fédérations.

Au niveau interne, une réflexion sur la mise en place du télétravail structurel avait déjà été initiée avant la crise sanitaire. Il est envisagé de pérenniser la possibilité de télétravailler mais pas à temps plein afin de préserver la cohésion d'équipe.

L'un des membres s'interroge sur les relations avec la Quadrature du cercle. Il estime qu'il est regrettable de ne pas développer les rapprochements avec ce réseau de programmeurs cinéma. Certains membres de l'équipe de l'ACC ont rencontré la Quadrature notamment sur la question de la formation. Les réalités de chacune de nos fédérations n'ont pas nécessité davantage de rapprochement, néanmoins il est proposé de le rajouter dans le plan d'action.

L'AG approuve à l'unanimité des membres ayant voté le plan d'action 2021 de l'ACC.

b. Budget 2021 (Annexes 4 et 9) – Point de décision

Le budget 2021 et sa note explicative ont été adressés aux membres de l'AG par mail. Certaines précisions sont apportées :

- **Plan de formation Culture Plus** : l'ACC reprend désormais la charge de la comptabilité et recevra tous les bénéficiaires qui y sont relatifs avant de les reverser pour moitié à Incidence.
- **Maribel** : calculé à 100% considérant le retour ou remplacement de tous les postes Maribel en crédit-temps.
- **Sponsoring Ethias** : augmentation de la dotation.
- **Tous les postes de dépenses** : se basent sur l'hypothèse d'une reprise normale des activités en septembre 2021. Certains chiffres ont été mis à jour par rapport au déménagement : le loyer est moins élevé et les charges correspondent à un forfait calculé en fonction de la surface occupée. Des dépenses liées à l'achat de fournitures et au déplacement sont à nouveau prévues pour 2021.
- **Rétribution de tiers** : une provision de 3.000 euros est prévue pour l'action en justice en cours.
- **Déplacement administrateurs.trice.s.** : base très haute car correspond aux déplacements des représentants au sein des organes des nouvelles instances d'avis.
- **Outils de communication** : 5.935 euros seront consacrés à la vidéo promotionnelle qui sera réalisée dans le cadre du prix Ethias-ACC pour valoriser le secteur et son dynamisme, et au partenariat avec La Libre.

Le budget 2021 présente un boni de plus de 7.000 euros.

Le budget prévisionnel 2021 de l'ACC est approuvé.

c. Désignation des vérificateur.trice.s aux comptes 2020

Françoise Kolen ainsi que Bernard Michel acceptent de reconduire leur mandat de vérificateur aux comptes pour l'exercice 2021. L'assemblée les remercie vivement pour leur disponibilité.

L'AG désigne Françoise Kolen et Bernard Michel pour procéder à la vérification des comptes de l'ACC pour l'exercice 2021.

d. Cotisation 2021

Il est proposé de conserver les mêmes modalités de calcul de la cotisation 2021 que celles de 2020, à savoir :

- ☛ La part de l'ACC : 0,20 % du montant des subventions de fonctionnement et décret emploi de la FWB perçues par les membres de l'année N-2,
- ☛ La part CESSOC : 17.65€ par ETP renseigné par le membre au 31 décembre de l'année N-2.

L'AG approuve les modalités de calcul de la cotisation des membres pour l'exercice 2021 moyennant 3 abstentions.

5. Désignation ou démission d'un membre de l'AG, CA, CAC (sous réserve) – Point de décision

L'ACC a reçu une demande d'affiliation du Centre culturel de Chièvres-Brugellette « L'Envol » dont la reconnaissance de l'action culturelle générale est en cours. L'un des membres qui a contribué à la réalisation de ce projet explique qu'il s'agissait à l'origine d'un projet d'une extension qui a pu évoluer vers un projet indépendant grâce à la mobilisation de forces vives.

L'assemblée accueille favorablement ce projet qui traduit une couverture territoriale plus importante des CC.

En outre, il est rappelé que l'une des membres du CAC est désormais représentante du CC de Woluwe-Saint-Lambert et non plus du CC de Watermael-Boitsfort.

L'assemblée générale approuve la demande d'affiliation du CC de Chièvres-Brugellette en qualité de membre de l'ACC. En outre, l'AG prend acte que l'un des membres du CAC est désormais une représentante du CC de Woluwe-Saint-Lambert.

Le président regrette que l'AG ne puisse pas se clôturer autour d'un verre mais il remercie chaleureusement chaque membre présent et représenté pour leur participation. Le président remercie également l'équipe pour son professionnalisme avant de clôturer l'AG à 16h40.

Prise de notes par Mariam Mazari.